

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1849

31 juillet 2013

SOMMAIRE

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A.	88706	Lux-Chauffages S.A.	88731
Anya-L Strategic S.à r.l.	88731	Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A.	88713
Asia Pacific Performance	88716	Luxfinco S.à r.l.	88713
Cafra S.A., SPF	88752	Maison PT 2 S.A.	88714
Cube Infrastructure Fund	88752	Maximix S.A.	88710
Galvano International Engineering	88752	Mexbrew Investment S.à r.l.	88734
Galvano International Engineering	88752	Mizzen Topco S.C.A.	88736
GTB Concept	88716	Norlux Wireless S.à r.l.	88745
H3 Group s. à r.l.	88710	Pacuka Frères S.à r.l.	88740
HeidelbergCement Holding S.à r.l.	88709	Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l.	88708
Horse-Lux	88708	PATR S.A.	88706
Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l.	88709	PATR S.A.	88706
Hutchison Whampoa Finance S.à r.l.	88709	PH Trust S.à r.l.	88715
ID4	88710	Plan-Net S.A.	88706
Immo Bridel S.à r.l.	88709	REU Lux 1 S.à r.l.	88715
Immo-Girst S.à r.l.	88709	Roi Special Opportunities S.C.A.	88743
Innoclean S.A.	88710	Saturne Technology, S.à r.l.	88714
Island Fund S.A.	88708	Simnak	88716
Jeda-Rénovations S.à r.l.	88711	Snack Royal Grillades S.à r.l.	88715
JS Media s.à r.l.	88711	Société civile Immobilière KREMER & FILS	88747
KBC Flexible	88712	Société civile Immobilière KREMER & FILS	88715
Kerdi S.A.	88712	Spotclark S.à r.l.	88707
Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l.	88712	SRX LUX S.à r.l.	88748
Language & Knowhow	88711	TPG (Lux) Mey S.à r.l.	88707
LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l.	88710	Ulran S.A.	88707
LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l.	88711	Vaglio Lux S.A.	88730
Leaflock S.A.	88712	Vaglio Lux S.A.	88706
LEI SPV II S.à r.l.	88713	Violino S.A.	88715
LEO 15 SCI	88750	Vitron S.à r.l.	88708
Lily (Lux) S.à r.l.	88714	V.R. S.A.	88707
Love Capital S.A.	88711		
LU GE V S.à r.l.	88713		
Lusis S.A.	88714		

Plan-Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 74.323.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Mars 2012, que les mandats des administrateurs ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour extrait conforme

Rumelange, le 31 mars 2012.

Référence de publication: 2013077612/12.

(130095349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Abercrombie & Kent Group of Companies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 156.641.

Les comptes annuels clos au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013077619/11.

(130096090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5832 Fentange, 55, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 5 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013077556/13.

(130095296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

PATR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 144.428.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078885/9.

(130097318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

PATR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 144.428.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078886/9.

(130097319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.119.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 112.470.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 11 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo HEMELRAAD en tant que Gérant est acceptée avec effet au 11 juin 2013;
2. que Ms. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 11 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077444/15.

(130094836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

V.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5687 Dalheim, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 152.427.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07 juin 2013

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 juin 2013 les actionnaires décident, à l'unanimité:

1* acceptation de la nomination d'un administrateur, à savoir:

l'ancien administrateur, Mademoiselle Carina Alexandra VILA REAL PEREIRA, née le 29/05/1996, étudiante, demeurant à 5 Luissgaaass à L-5681-Dalheim

ce pour une durée de 6 ans.

Référence de publication: 2013077546/13.

(130095500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG (Lux) Mey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG (Lux) Mey S.à r.l.

Référence de publication: 2013077520/10.

(130094884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Ulran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.563.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2013**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale a accepté la démission de leur mandat d'administrateurs de MM. GODFROID Dominique, CLAUS Hiram, GOUDSMIT Eric, VARIN Christian, VERMER Laurent et DAVIGNON Gilles et a décidé de nommer comme nouvel administrateur de la société pour une durée de deux ans, M. PALLAVICINI Alfonso demeurant à B-1180 Bruxelles, 25v avenue du Hamoir jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013077537/16.

(130095008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Parker Hannifin Luxembourg Investments 1 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 134.918.

—
Extrait rectificatif L-13015612

Il convient de modifier la durée des mandats des gérants de la société de durée indéterminée à déterminée comme suit:

En date du 10 juin 2013, la Société décide de renommer avec effet au 14 janvier 2013 et ce que jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014, les gérant de la Société suivants;

Madame Muriel Hélène BUCHET;
Monsieur Oleg WILLIAMSON;
Monsieur Martijn ROUWENHORST; et
Monsieur Nigel PARSONS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078884/18.

(130097497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vitron S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 115.508.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 11 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo HEMELRAAD en tant que Gérant est acceptée avec effet au 11 juin 2013;
2. que Ms. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 11 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077553/14.

(130094799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Island Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Island Fund S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013077867/11.

(130096141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Horse-Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 59.304.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2013077848/11.

(130096242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Hutchison Telecommunications (Australia) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 128.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077840/10.

(130096168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Hutchison Whampoa Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077841/10.

(130096169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Immo-Girst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.896.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2013077875/10.

(130095771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Immo Bridel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 164.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077874/10.

(130096081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

HeidelbergCement Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.709.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

HeidelbergCement Holding S.à r.l.

Adriana Onete

Gérant B

Référence de publication: 2013077838/14.

(130095996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

H3 Group s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66586 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077866/10.

(130096382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ID4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4912 Bascharage, 43, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 39.600.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077871/10.

(130096018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Innoclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 52.694.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077883/10.

(130095801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Maximix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.130.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077981/10.

(130096353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

LatCap II SPV II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.823.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

TMF Corporate Service S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2013077927/14.

(130095736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Jeda-Rénovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4640 Differdange, 6, avenue d'Oberkorn.

R.C.S. Luxembourg B 125.233.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077892/10.

(130096020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

JS Media s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 157.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013077895/10.

(130096153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Love Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 169.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077958/10.

(130096022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 14 février 2012.

Référence de publication: 2013077945/10.

(130096152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

LatCap II SPV VI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.616.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013077948/14.

(130095782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.453.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013077904/12.

(130096191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Kerdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 110.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013077907/13.

(130096346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 168.345.

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Khanate Resource Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2013077897/16.

(130095910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Leaflock S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 38.228.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013077952/13.

(130096287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

LEI SPV II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.740.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL
Gérant

Référence de publication: 2013077954/11.

(130095843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxembourg International Investment Company (L I I C) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 136.700.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/06/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013077942/12.

(130095943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 107.767.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg le 12 juin 2013

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat de gérant de la Société avec effet au 19 avril 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en qualité de gérant de la Société avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés en relation avec l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077944/16.

(130096199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

LU GE V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 166.794.

Les comptes annuels au 31/12/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.
LU GE V Sarl
Panattoni Luxembourg Directorship Sarl
Gérant
Représenté par Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2013077960/15.

(130096170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Lily (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 22.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.832.

Par résolutions prises en date du 10 juillet 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Laurie Duncan MEDLEY, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

- nomination de Katherine Gregory Newman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077932/15.

(130096074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Maison PT 2 S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.901.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 juin 2013

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- M. Frédéric DEPIREUX, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077976/13.

(130096031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Lusis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013077961/12.

(130096296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Saturne Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 84.501.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2013

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du gérant Monsieur GRZYMLAS Walter pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

SATURNE TECHNOLOGY SARL

M. GRZYMLAS / L. MICHEL

Référence de publication: 2013078092/14.

(130096189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Snack Royal Grillades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 25, place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 82.821.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078075/10.

(130096014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Société civile Immobilière KREMER & FILS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg E 1.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013078076/10.

(130095798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078065/10.

(130095949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

PH Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.111,78.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PH Trust S.à r.l.

Référence de publication: 2013078039/10.

(130095857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Violino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 160.813.

Résolution de l'actionnaire unique en date du 6 mai 2013

L'actionnaire unique de Violino S.A., décide de déléguer la gestion journalière de la société pour une durée de 6 années à compter de ce jour, à Maître Philippe Loux, demeurant professionnellement 19-25, rue des Capucins BP 221 L-2012 Luxembourg, en qualité de directeur général de société avec la possibilité d'engager la société par sa seule signature pour ce qui concerne son mandat.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013078153/14.

(130096387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

GTB Concept, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 25, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 177.452.

—
Extrait des Résolutions prises par le gérant unique en date du 14 juin 2013

- siège de la société est transféré du 6, rue Charles VI L-1327 Luxembourg au 25, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.

Certifié Sincère et Conforme

GTB CONCEPT

Référence de publication: 2013077829/13.

(130096255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Asia Pacific Performance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 50.269.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour ASIA PACIFIC PERFORMANCE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013077655/15.

(130095840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Simnak, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 172.264.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le sept mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "EZD S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167127,

ici dûment représentée par son gérant unique, savoir Madame Maria TKACHENKO, née VERKHOVSKAYA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en qualité de fondateur et d'actionnaire initial unique de société anonyme de gestion de patrimoine familial "Simnak", établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172264, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 octobre 2012, déposé auprès du RCS le 25 octobre 2012, sous la référence L120184275, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2849 du 23 novembre 2012, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Qu'il résulte de la volonté expresse du fondateur que la Société ait pour objet social celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 ("la loi SPF") concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), ainsi que cela ressort de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

- Que la Société a respecté, dès son origine, tant au niveau des investisseurs éligibles que de ses activités, les exigences de la Loi SPF;

- Que pour conforter sa volonté de rendre conformes ses statuts aux exigences de la loi SPF et afin d'écartier toutes possibilités de divergences d'interprétation, il y a lieu de rectifier et de modifier avec effet rétroactif au jour de l'acte de constitution (i.e. 16 octobre 2012) les statuts de la Société, comme suit:

Version anglaise:**"A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a Société anonyme, Société de gestion de patrimoine familial under the name of "Simnak S.A., SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of guarantee or security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

3.4 Generally, the company will be able to take any measures regarding supervision and control and perform any operation or transaction which it considers useful for accomplishment and development of its corporate object and safeguard of its rights, provided that it doesn't interfere in the management of participations which it holds, within the limits set by the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a private wealth management company, below defined under term "Law SPF"

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**Art. 5. Share capital.****5.1 Issued share capital**

5.1.1 The Company's issued share capital is set thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), consisting of thirty-one (31) shares having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the shares he/it/they hold(s) in the Company. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an

increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorize the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorized share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at one million Euros (EUR 1,000,000.-), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorized share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorized share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares; any transfer of shares and the date thereof, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law or of these articles of association.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their

representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of directors may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of partners and if the number of partners does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of partners, the partners may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meeting of partners shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting on the second Friday of June at 04:00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.4.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.4.4 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.4.5 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.4.6 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at a meeting where at least half (1/2) of the Company's issued share capital is present or represented on first call. If this last condition is not met, a second meeting must be convened by registered letter where the resolutions will be passed with a majority of two-third (2/3) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of managers.

15.1 The Company shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of directors, the directors shall form a board of directors being the corporate body in charge of the Company's management and representation and which shall include one or more Class A director and one or more Class B director.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the board of directors used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be

delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members or one (1) member in case the Company is owned by the sole shareholder, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their class, their remuneration and the term of their office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director, and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A director who is also a shareholder of the Company shall not be excluded from the vote on his/her/its own removal.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the number of members of the board of director falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the supervisory board which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of directors, including the vote of at least a Class A director and a Class B director. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 20.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B director or by the signature of the sole director or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director. Within the limit of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person to whom such power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/ vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the board of directors, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended and with the law of May 11th, 2007 concerning the creation of a family wealth management company ("SPF")."

Version française:

"A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial (SPF) sous la dénomination "Simnak S.A., SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société;

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.4 D'une manière générale, la Société pourra prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile à l'accomplissement, au développement de son objet social et à la sauvegarde de ses droits, à condition qu'elle ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, en restant toujours cependant, dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ci-après définie sous le terme «Loi SPF».

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actionnaires - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s) en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société, à l'exclusion du capital social souscrit, est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

5.2.2 Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaire(s).

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément à l'article 8.4 des présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actionnaires. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par le administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles sous réserves des termes et conditions prévus par la loi ou les présents statuts.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, à la suite desquelles tout administrateur pourra enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actionnaires toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'actionnaires et si le nombre d'actionnaires n'excède pas vingt-cinq (25), les actionnaires peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'actionnaires, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des actionnaires s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration, ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration

ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes de telle sorte qu'elle soit tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le second vendredi du mois de juin, à 16h00 heures (CET), au siège social de la Société. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du directoire l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquées sont adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne sont pas pris en compte.

11.4.3 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.4.4 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.4.5 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.4.6 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée avec une majorité des deux-tiers (2/3) des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Si cette seconde condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée devra être con-

voquée, lors de laquelle la décision sera adoptée à la majorité des deux-tiers (2/3 des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs administrateurs qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. En cas de pluralité d'administrateurs, les administrateurs constituent un conseil d'administration, étant l'organe chargé de la gestion et de la représentation de la Société et qui inclut un ou plusieurs administrateurs de Classe A et un ou plusieurs administrateurs de Classe B.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur, et ce jusqu'à la première assemblée générale ordinaire faisant suite à la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à l'"administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et l'étendue des pouvoirs délégués sont déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice des dispositions de l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée en qualité de membre du conseil d'administration de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil d'administration, et ne peut pas à la fois être un membre du conseil d'administration à titre personnel.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires. Un administrateur, étant également actionnaire de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, qui procédera le cas échéant à l'élection définitive.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre des membres du directoire devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à l'élection définitive.

18.3 Dans l'hypothèse d'une telle vacance dans le mandat d'administrateur unique, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président pro tempore.

20.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration, incluant le vote d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être mentionné dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 20.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites de cette délégation.

E. Surveillance de la société**Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.**

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat qui ne peut excéder 6 ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le directoire doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur la période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Acomptes sur dividendes intérimaires - Prime d'émission.

26.1 Le conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les termes et conditions de la loi.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution de l'assemblée générale ou des administrateurs/du administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et de la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite représentante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2013 LAC/2013/21606. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013078074/779.

(130095924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Vaglio Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5832 Fentange, 55, Op der Hobuch.

R.C.S. Luxembourg B 73.532.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAGLIO LUX S.A., avec siège social à L - 2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 194 du 7 mars 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2462 du 15 novembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe THIRION, comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège de L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund au L-5832 Fentange, 55, op der Hobuch et par conséquent modification de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2440 Luxembourg, 116, rue de Rollingergrund au L-5832 Fentange, 55, op der Hobuch.

En conséquence l'article 2 premier alinéa est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Hesperange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. THIRION, V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 06 juin 2013. Relation: MER/2013/1178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077555/52.

(130095279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Anya-L Strategic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 164.569.

—
EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Anya-L Strategic S.à r.l.

Référence de publication: 2013077625/16.

(130095844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Lux-Chauffages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.865.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-sept mai.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Claude MICHALISZYN, chauffagiste, né à Villerupt (France), le 20 avril 1968, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 395, avenue Salvador Allende.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

LUX-CHAUFFAGES S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. La société a pour objet:

- les activités de chauffagiste;
- les activités de plomberie, ventilation et climatisation,
- la tuyauterie industrielle isométrique;
- l'installation sanitaire et chaudronnerie;
- les activités de sous-traitant en chauffage, en installation sanitaire, en plomberie et en tuyauterie industrielle;
- les travaux de carrelage et revêtement intérieur;
- la rénovation intérieure et extérieure
- les activités de négociant en biens immobiliers
- les activités de serrurerie,
- les activités de frigoriste, de monteur d'échafaudages, de fumiste, de construction de réservoirs et de pièces de tôle, la pose de systèmes de protection solaire, ramonage et nettoyage de toitures, l'installation de mesure de sécurité en altitude, les activités d'électricité, de calorifugeur, de coiffure, de soins esthétiques, de manucure et de pédicure et de maquillage.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier lundi du mois de juin en 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Claude MICHALISZYN, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-), de sorte que la somme de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un
Est nommé administrateur:
Monsieur Claude MICHALISZYN, prénommé.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes:
Madame Nadine CARELLE, expert-comptable, née à Dudelange, le 26 mai 1967, demeurant à Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte,

Signé: MICHALISZYN, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013.

Relation: EAC/2013/6657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013077266/127.

(130095449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.050,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.652.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Brandbrew S.A., a public company limited by shares having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 75.696 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the proxy given under private seal on 30 May 2013.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing person is currently the Sole Shareholder of Mexbrew Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office in 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174.652, and incorporated by a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 19 December 2012, published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* on 13 March 2013 under number 620 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended until the present deed (the "Articles").

II. The share capital of the Company currently amounts to fifty thousand and fifty United States Dollars (USD 50,050) represented by one thousand and one (1,001) shares having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

III. The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase the Company's share capital by an amount of five million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 5,950,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand and fifty United States Dollars (USD 50,050) to six million and fifty United States Dollars (USD 6,000,050) by the issuance of one hundred nineteen thousand (119,000) new shares having each a par value of fifty United States Dollars (USD 50).

2. Intervention, subscription and payment by the Sole Shareholder of the newly issued shares by way of a contribution in cash.

3. Subsequent amendment of Article 6.1., first paragraph of the Articles.

4. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions after deliberation:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of five million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 5,950,000) so as to raise it from its current amount of fifty thousand and fifty United States Dollars (USD 50,050) to six million and fifty United States Dollars (USD 6,000,050) by the issuance of one hundred nineteen thousand (119,000) new shares having each a par value of fifty United States Dollars (USD 50) (the "Newly Issued Shares").

Second resolution

Thereupon intervened the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to fully subscribe to and entirely paid up the Newly Issued Shares by way of a contribution in cash for an aggregate amount of five million nine hundred fifty thousand United States Dollars (USD 5,950,000) (the "Contribution").

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

Further to the above resolutions, it is resolved to amend Article 6.1 first paragraph of the Articles, which shall henceforth be read as follows:

"The issued share capital of the Company amounts to six million and fifty United States Dollars (USD 6,000,050) represented by one hundred twenty thousand and one (120,001) shares with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euros (4,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Brandbrew S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.696 (l'«Associé Unique»);

Ici représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration donnée le 30 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La comparante représentée par leur mandataire ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'Associé Unique de Mexbrew Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.652 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations le 13 mars 2013 sous le numéro 620 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés jusqu'aux présentes (les «Statuts»).

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille cinquante dollars américains (USD 50.050) représenté par mille une (1.001) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

III. L'Associé Unique déclare avoir été dûment informé du contenu de l'agenda avant la présente assemblée et accepte de renoncer aux formalités de convocation afin que l'assemblée puisse délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 5.950.000) de façon à augmenter le montant actuel de cinquante mille cinquante dollars américains (USD 50.050) à six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050) par l'émission de cent dix-neuf mille (119.000) nouvelles actions d'une valeur de cinquante dollars américains (USD 50) chacune.

2. Intervention, souscription et paiement par l'Associé Unique des parts sociales nouvellement émises par voie d'un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'Article 6.1., paragraphe 1 des Statuts.

4. Divers.

V. Que, sur base de cet agenda, l'Associé prend les résolutions suivantes après délibérations:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 5.950.000) afin de porter son montant actuel de cinquante mille cinquante dollars américains (USD 50.050) à six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050) par l'émission de cent dix-neuf mille (119.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune (les «Parts Sociales Nouvellement Emises»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'un mandat de procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire et libérer entièrement les Parts Sociales Nouvellement Emises par voie d'un apport en numéraire pour un montant global de cinq millions neuf cent cinquante mille dollars américains (USD 5.950.000) (l'«Apport»).

Preuve de l'apport

La preuve de l'Apport a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'Article 6.1., premier paragraphe des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société s'élève à six millions cinquante dollars américains (USD 6.000.050) représenté par cent vingt mille et une (120.001) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26029. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077282/135.

(130094905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mizzen Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: GBP 2.159.575,52.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.038.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of May;

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Mizzen Topco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171038, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 September 2012 n°

2357, last amended on 1 February 2013 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1032 of 30 April 2013 (the "Company").

The meeting was opened at 09:45 a.m. CET with Mrs. Christine KRÖGER, Maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr. Stéphane JOLY-MEUNIER, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Ikrame DABAJ, having her professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) in order to bring it from its current amount of two million one hundred forty-nine thousand ninety-six Pound Sterling and seventy-nine Pence (GBP 2,149,096.79) up to a new amount of two million one hundred fifty-nine thousand five hundred seventy-five Pound Sterling and fifty-two Pence (GBP 2,159,575.52), through the issuance of (i) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (133,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-seven (215,957) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each; and

2. Corresponding amendment of article 6.1.1. of the Company's articles of association.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) in order to bring it from its current amount of two million one hundred forty-nine thousand ninety-six Pound Sterling and seventy-nine Pence (GBP 2,149,096.79) up to a new amount of two million one hundred fifty-nine thousand five hundred seventy-five Pound Sterling and fifty-two Pence (GBP 2,159,575.52), through the issuance of (i) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (133,334) class A1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (ii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iii) one hundred thirty-three thousand three hundred thirty-three (133,333) class A3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (iv) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B1 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each, (v) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-eight (215,958) class B2 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each and (vi) two hundred fifteen thousand nine hundred fifty-seven (215,957) class B3 shares with a par value of one Penny of a Pound Sterling (GBP 0.01) each.

Subscription and Payment

All of the new class A1 shares, the class A2 shares, the class A3 shares, the class B1 shares, the class B2 shares and the class B3 shares have been subscribed by Mizzen Manco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 171028,

duly represented for the purpose hereof by Mrs. Christine KRÖGER, prenamed, by virtue of a proxy given on 7 May 2013 in Luxembourg,

at an aggregate subscription price of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) and have been fully paid up in cash prior to their issuance, so that the total amount of ten thousand four hundred seventy-eight Pound Sterling and seventy-three Pence (GBP 10,478.73) is at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution the shareholders resolve to amend article 6.1.1. of the Company's articles of association in order to read as follows:

« Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

6.1.1 The Company's issued share capital is set at two million one hundred fifty-nine thousand five hundred seventy-five Pound Sterling and fifty-two Pence (GBP 2,159,575.52), consisting of the following shares:

(a) sixty-two million two hundred forty-seven thousand five hundred eighty-two (62,247,582) Class A1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(b) sixty-two million two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-seven (62,247,577) Class A2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(c) sixty-two million two hundred forty-seven thousand five hundred seventy-three (62,247,573) Class A3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(d) nine million three hundred eighty-three thousand eighty-six (9,383,086) Class B1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(e) nine million three hundred eighty-three thousand eighty-one (9,383,081) Class B2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(f) nine million three hundred eighty-three thousand seventy-nine (9,383,079) Class B3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(g) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-two (355,192) Class C1 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share;

(h) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-one (355,191) Class C2 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share; and

(i) three hundred fifty-five thousand one hundred ninety-one (355,191) Class C3 shares having a nominal value of one penny (GBP 0.01) per share."

There being no further business, the meeting is closed at 10:00 a.m. CET.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand two hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour du mois de mai,

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s' est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mizzen Topco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171038, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg, en date du 10 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 septembre 2012 n°2357, qui a été modifié pour la dernière fois le 1^{er} février 2013 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2013 n°1032 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 09.45 heures, sous la présidence de Madame Christine KRÖGER, Maître en droit, résidant à Luxembourg,

laquelle a désigné comme secrétaire Monsieur Stéphane JOLY-MEUNIER, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur, Madame Ikrame DABA], résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73), le faisant ainsi passer d'un montant actuel de deux millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-seize Livres Sterling et soixante-dix-neuf pences (GBP 2.149.096,79) à un nouveau montant de deux millions cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.159.575,52) par l'émission de (i) cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (133.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-sept (215.957) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune; et

2. Modification de l'article 6.1.1. correspondant des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une feuille de présence; cette feuille de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur», par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu notification et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant la tenue de cette assemblée, aucune convocation n'a été nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73), le faisant ainsi passer d'un montant actuel de deux millions cent quarante-neuf mille quatre-vingt-seize Livres Sterling et soixante-dix-neuf pences (GBP 2.149.096,79) à un nouveau montant de deux millions cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.159.575,52) par l'émission de (i) cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (133.334) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (ii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iii) cent trente-trois mille trois cent trente-trois (133.333) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (iv) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune, (v) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-huit (215.958) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune et (vi) deux cent quinze mille neuf cent cinquante-sept (215.957) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.

Souscription et Paiement

L'intégralité des nouvelles actions de catégorie A1, A2, A3, B1, B2 et B3 a été souscrite par Mizzen Manco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171028,

dûment représenté par Madame Christine KRÖGER, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée le 7 mai à Luxembourg,

à un prix total de souscription de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73). Les actions ont été entièrement libérées en numéraire, tel que le montant de dix mille quatre cent soixante-dix-huit Livres Sterling et soixante-treize Pence (GBP 10.478,73) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En complément de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1.1 des statuts de la Société dans ces termes:

« **Art. 6. Capital Social.**

6.1 Capital souscrit

6.1.1 Le capital souscrit de la Société est établi à deux millions cent cinquante-neuf mille cinq cent soixante-quinze Livres Sterling et cinquante-deux pence (GBP 2.159.575,52), composé de la manière suivante:

(a) soixante-deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent quatre-vingts-deux (62.247.582) actions de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(b) soixante-deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-sept (62.247.577) actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(c) soixante-deux millions deux cent quarante-sept mille cinq cent soixante-treize (62.247.573) actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(d) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingt-six (9.383.086) actions de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(e) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille quatre-vingts et un (9.383.081) actions de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(f) neuf millions trois cent quatre-vingt-trois mille soixante-dix-neuf (9.383.079) actions de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(g) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze (355.192) actions de catégorie C1 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(h) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C2 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune;

(i) trois cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-onze (355.191) actions de catégorie C3 ayant une valeur nominale d'un Penny (GBP 0,01) chacune.»

L'ordre du jour étant clos, l'assemblée est levée à 10.00 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. KRÖGER, S. JOLY-MEUNIER, I. DABAJ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2013. LAC/2013/21986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077287/220.

(130095584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pacuka Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 177.875.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinquième jour de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Omer PACUKA, superviseur, né le 29 janvier 1984 à Sarajevo (BIH), demeurant à L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich;

2. Monsieur Kenan PACUKA, mécanicien, né le 01 octobre 1978 à Sarajevo (BIH), demeurant à L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec petite restauration, d'un snack, d'une friagerie, le commerce de sandwichs et de boissons chaudes ou froides avec petite restauration, à consommer sur place ou à emporter, ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La Société a également pour objet l'importation et l'exportation des produits alimentaires, la livraison à domicile, le commerce et le e-commerce.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Pacuka Frères S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de d'Erpeldange (Ettelbruck).

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Omer PACUKA, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
- Monsieur Kenan PACUKA, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Omer PACUKA, superviseur, né le 29 janvier 1984 à Sarajevo (BIH), demeurant à L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich;
 - Monsieur Kenan PACUKA, mécanicien, né le 01 octobre 1978 à Sarajevo (BIH), demeurant à L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.
 - Monsieur Faruk PACUKA, chauffeur, né le 23 novembre 1951 à Sarajevo (BIH), demeurant à L-1741 Luxembourg, 17, rue de Hollerich.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des membres du Conseil de gérance.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9161 Ingeldorf, 12, rue Michel Lentz.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. PACUKA, K. PACUKA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 06 juin 2013. Relation: DIE/2013/7249. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077361/161.

(130095694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Roi Special Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 161.976.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ROI SPECIAL OPPORTUNITIES S.C.A. (the "Company") an investment company with variable share capital - Specialized Investment Fund, with registered office in L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 161.976, incorporated by a deed of the undersigned notary on 4 July 2011, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1598 dated on 18 July 2011.

The meeting was opened by Ms Valérie GLANE, employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Nicolas ALVES, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Laurent CROMLIN, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after been signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders after been signed by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II. As it appears from the attendance list, all the shares in circulation are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the present meeting is the following:

- (i) Winding-up and opening of the liquidation of the SICAV;
- (ii) Appointment of Mr Marc-André BECHET and Mr Régis LEONI as liquidators;
- (iii) Determination of the power and remuneration of the liquidators for the liquidation of the SICAV;
- (iv) Appointment of KPMG Luxembourg S.à.r.l as auditor to the liquidation;
- (v) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company with effect as on this day.

Second resolution

The meeting decides to appoint, as liquidators of the Company:

Mr Régis LEONI, Managing Director, Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg, born on 26 May 1966 in Mont Saint-Martin (France), residing professionally at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Mr. Marc-André Bechet, Director, Banque Degroof Luxembourg S.A. born on 23 April 1963 in Fontenay-sous-Bois (France), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

Third resolution

The meeting resolves to confer to the liquidators the powers set forth in articles 144 et seq. of the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended (the «Law»).

The liquidators shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The liquidators may, under their own responsibility, delegate their powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The liquidators shall be authorised to make, in their own discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidators shall be remunerated according to standard usage.

Fourth resolution

The meeting decides the appointment of KPMG Luxembourg Société à responsabilité limitée having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer (R.C.S. Luxembourg B 149.133), as auditor to the liquidation.

There being no further business, the Meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Signé: V. GLANE, N. ALVES, L. CROMLIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22753. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077423/73.

(130094979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Norlux Wireless S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.488.

—
STATUTEN

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Nordic Wireless L.L.C. having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808, United States of America and registered with EIN number 80-0868592 (the "Sole Shareholder").

here represented by Elodie Duchêne, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 15 May 2013.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Norlux Wireless S.à r.l." governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174488 and incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 587 page 28139 dated 9 March 2013 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Approval of the interim financial statements of the Company established for the period from 20 December 2012 to 30 April 2013 (the "Interim Financial Statements");
- b) Vote on the discharge of the board of directors (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 20 December 2012 to the day of putting the Company into liquidation;
- c) Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
- d) Appointment of a liquidator ("liquidated") and determination of its powers; and
- e) Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of directors (conseil de gérance) of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 20 December 2012 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder DECIDES to appoint as liquidator ('liquidateur') of the Company:

- Headstart Management Services S.à r.l. a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 155181, (the "Liquidator").

The aforesaid Liquidator ("liquidateur") must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator ("liquidateur") is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 30 April 2013.

The Liquidator ("liquidateur") may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator ('liquidateur') binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator ('liquidateur') has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law, without specific authorisation therefore from a general shareholders' meeting.

The Liquidator ('liquidateur') may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its sole shareholder upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future.

Closure of the meeting

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

En l'an deux mille treize, le dix-septième jour de mai,

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Nordic Wireless L.L.C., ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, New Castle Country, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro EIN 80-0868592 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mai 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Elle est l'Associé Unique d'une société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Norlux Wireless S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174488 et constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 587 page 28139 le 9 mars 2013 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Ceci ayant été déclaré, la partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Approbation des états financiers intérimaires de la Société établis pour la période allant du 20 décembre 2012 au 30 avril 2013 (les "Etats Financiers Intérimaires");

b) Vote sur la décharge au conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 20 décembre 2012 au jour de la mise en liquidation de la Société;

c) Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

d) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

e) Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 20 décembre 2012 jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société:

- Headstart Management Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 17 rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux écritures de la Société sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 30 avril 2013.

Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l'actif et le passif de la Société à son associé unique sur accord de ce dernier de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures.

Clôture de l'assemblée

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de la même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: EAC/2013/6659. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013077331/137.

(130095508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Société civile Immobilière KREMER & FILS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg E 1.918.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Madame Simone KONS, née à Mensdorf le 30 mai 1934, veuve de Monsieur Jean KREMER, demeurant à L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck;

2.- Monsieur John KREMER, né à Luxembourg le 6 janvier 1960, demeurant à L-5222 Sandweiler, 13, an der Wiewerbach;

3.- Monsieur Marc KREMER, né à Luxembourg le 26 décembre 1966, demeurant à L-2152 Luxembourg, 62, rue Van der Meulen.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés suite aux constatations ci-après spécifiées de la société civile "Société civile Immobilière KREMER & FILS", établie et ayant son siège social à L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbruck, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 1991, publié au Mémorial C numéro 324 de 1991 à la page 15515, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro E 1918.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés pré-nommés, déclarent et constatent:

1.- que lors de la constitution de la société, la répartition des parts sociales était la suivante:

a) Monsieur Jean KREMER, cent parts	100
b) Monsieur John KREMER, cent parts	100
c) Monsieur Marc KREMER, cent parts	100
Total: trois cents parts sociales	300

2.- que suite au décès de l'associé Monsieur Jean KREMER en date du 26 août 1998, et suivant contrat de mariage adoptant le régime de la communauté universelle reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1987, transcrit le 23 novembre 1987, volume 1104, numéro 6, les CENT (100) parts ont été attribuées à son épouse Madame Simone KONS.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (QUARANTE virgule TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF FRANCS LUXEMBOURGEOIS) pour 1 Euro (UN EURO), de sorte que le capital social sera de SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 7.436,80-) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Troisième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à SEPT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX EUROS QUATRE-VINGT CENTS (€ 7.436,80-), représenté par TROIS CENTS (300) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Quatrième résolution

Suite au décès de Monsieur Jean KREMER, les associés rayent ce dernier de sa fonction de gérant de la société.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: KONS, KREMER J., KREMER M., MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/06/2013. Relation: EAC/2013/7421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077438/58.

(130095026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

SRX LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.194.

L'an deux mille treize,

le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Madame Laure VUYGE, gérante de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé.

2.- Monsieur Xavier VUYGE, gérant de sociétés, demeurant à B-1090 Jette, 232/C, Avenue de Jette.

3.- Monsieur Damien BRUYÈRE, gérant de sociétés, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, 22, avenue Gisseleire Versé.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 mai 2013,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SRX Lux S.à r.l., avec siège social à L-9671 Neunhausen, 28, An der Delt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.194 (NIN 2009 2424 503).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1958 du 7 octobre 2009.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Laure VUYGE, prénommée, trente-quatre parts sociales	34
2.- Monsieur Xavier VUYGE, prénommé, trente-trois parts sociales	33
4.- Monsieur Damien BRUYÈRE, prénommé, trente-trois parts sociales	33
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Neunhausen à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

Les associés décident de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet:

- le commerce et le commissionnement dans les activités de commerce international;
- l'import et l'export de marchandises;
- l'achat et la vente de métaux;
- le conseil en ressources humaines;
- la mise en valeur de brevets.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2013. Relation: ECH/2013/1058. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077482/69.

(130095521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

LEO 15 SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 15, rue d'Hesperange.

R.C.S. Luxembourg E 5.095.

— STATUTS

Entre les soussignés

1. - Madame Carole CASPARI, indépendante, née à Wermelskirchen (Allemagne) le 25 octobre 1970, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal;

2. - Madame Nicole ROYNETTE, sans profession, née à Paris (France) le 28 septembre 1948, demeurant à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal;

Il a été constitué en date du sept juin, l'an deux mil treize, le une société civile dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

L'achat et la vente, respectivement la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles à Luxembourg et à l'étranger, qu'elle pourra acquérir pour son propre compte.

Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation et notamment toute constitution d'hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Art. 2. La société prend la dénomination de "LEO 15 S.C.I.", société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à: Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des administrateurs.

Art. 5. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.-EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'UN EURO (1.-EUR) chacune, souscrites comme suit:

1. Madame Carole CASPARI, prénommée, DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF parts d'intérêts (2.499)

2. Madame Nicole ROYNETTE, prénommée, UNE part d'intérêts (1)

TOTAL: DEUX MILLE CINQ CENTS parts d'intérêts (2.500)

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en conformité des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort n'est soumise à aucune restriction si elle a lieu au profit d'un autre associé, du conjoint ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. Le ou les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou des administrateurs qui peut conférer des mandats spéciaux aux associés et/ou à de tierces personnes.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réuniront si nécessaire à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-administrateurs quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés à moins de dispositions contraires des statuts.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient au nu-propriétaire.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2013.

Première résolution

Est nommé administrateur pour une durée indéterminée:

Madame Carole CASPARI prénommée.

Elle aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle conformément à l'article 11 des statuts.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1731 Luxembourg-Bonnevoie, 15, rue d'Hesperange,
Fait et passé à Luxembourg, sous seing privé, date du sept juin, l'an deux mil treize.
Signé: C. CASPARI et N. ROYNETTE.

Signatures.

Référence de publication: 2013077597/105.

(130094925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013077703/10.

(130095936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Infrastructure Fund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013077701/12.

(130096380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Galvano International Engenering, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.172.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077821/10.

(130096364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Galvano International Engenering, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.172.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077820/10.

(130096363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.
